

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 9

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Conseil d'Etat du canton de Lucerne	Nouvelles constructions dans le quartier du Grosshof, Kriens/LU	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Lucerne depuis le 1 ^{er} janvier 1987 ou originaires de ce canton	22 mai 89 (27 janv. 89)	
Office européen des brevets	Concours en deux temps (CI et CP) pour un bâtiment administratif pour l'Office européen des brevets, La Haye	Architectes européens habilités au plus tard le 1 ^{er} janvier 1989 à pratiquer dans un pays membre de l'Office	31 mai 89 (21 avril 89)	8/89 B 62
Ecole d'architecture de l'Université de Wisconsin (Etats-Unis)	«Visions pour la ville du futur», concours international	Architectes et urbanistes de toutes nationalités; les équipes pourront comporter des professionnels de toutes les disciplines et des étudiants	31 mai 1989 (31 oct. 88)	17/88 B 118
Commune de Pully, Direction de l'urbanisme et des constructions	Aménagement du quartier des Anciens-Moulins, CI	Architectes et urbanistes établis ou domiciliés à Pully avant le 1 ^{er} octobre 1988	26 juin 89 (10 févr. 89)	1-2/89 B 2
Direction d'arrondissement CFF III, ville de Baden	Domaine de la gare, Baden, CI	Architectes domiciliés ou établis dans le canton d'Argovie depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	30 juin 89 (31 mars 89)	
Société «Relais du Saint-Bernard»	Centre de ravitaillement de Martigny, restoroute des Iles, lieu-dit «Etang du Rosel», CP	Architectes établis en Valais avant le 1 ^{er} janvier 1989 et architectes valaisans domiciliés en Suisse (REG A ou B, dipl. EPF ou ETS)	Mi-juillet 89 (mi-avril 89)	7/89 B 54
Service des bâtiments de l'Etat, Lausanne	Equipements sportifs et maison d'étudiants à la Campagne des Cèdres, à Lausanne, CI	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton avant le 1 ^{er} janvier 1988 et architectes vaudois établis hors du canton avant le 1 ^{er} janvier 1988 et répondant aux critères du Conseil d'Etat ainsi que 5 architectes invités	31 août 89	9/89
Commune de Gênes (Italie)	Restructuration et réhabilitation de la Piazza Dante, CI	Concours ouvert à tous les ingénieurs ou architectes, individuellement ou en groupes	2 sept. 89 (15 mai 89)	
Commune de La Tour-de-Peilz	Réaménagement du secteur «Centre ville», CI	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton avant le 1 ^{er} janvier 1989 et architectes vaudois établis hors du canton et répondant aux critères du Conseil d'Etat ainsi que 4 architectes invités	4 sept. 89 (dès le 4 avril 89)	9/89
Association suisse pour l'aménagement national (AS PAN)	Protection de l'habitat contre le bruit de la route, CI	Architectes, urbanistes, aménagistes, acousticiens établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1988, citoyens suisses	8 septembre (15 avril 89)	7/89 B 54

Nouveaux dans cette liste

Conseil municipal de Zoug	Logements, Hertizentrum, Zoug, CP	Architectes demeurant ou établis en Suisse centrale ou dans les districts d'Affoltern (ZH) ou de Muri (AG) ainsi qu'originaires du canton de Zoug	29 sept. 89 (30 juin 89)
Commune d'Oberrohrdorf-Staretschwil (AG), Steig-Immobilien AG	Construction «Ring» au centre du village d'Oberrohrdorf, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le district de Baden avant le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de la commune d'Oberrohrdorf-Staretschwil	29 sept. 89 (7 juill. 89)
Département des travaux publics du canton de Schaffhouse	«Herrenacker Süd», CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Schaffhouse, les districts d'Andelfingen, Bülach (ZH) ou Diessenhofen (TG) depuis le 1 ^{er} janvier 1987 ou originaires du canton de Schaffhouse	17 août 89

Exposition

Europen	Concours «Europen»	EPFZ, du 16 au 27 mai 1989
---------	--------------------	----------------------------

Carnet des concours

Equipements sportifs du futur centre d'enseignement secondaire supérieur et maison d'étudiants, à la Campagne des Cèdres, à Lausanne

Ouverture

Organisé par le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, ce concours de projets est ouvert à tous les architectes RCE vaudois, domiciliés ou établis dans ce canton avant le 1^{er} janvier 1988, ainsi qu'aux architectes vaudois établis hors de ce canton et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat vaudois, ainsi qu'aux invités suivants :

- Marc Brunn, Genève
- Fabrice Franzetti, Martigny
- Georges-Jacques Haefeli, La Chaux-de-Fonds
- Henri Robert-Charrue, Delémont
- Colette et Jean-Marc Rufieux-Chehat, Fribourg.

Font l'objet du concours :

Salles de gymnastique

Une salle simple et une salle double subdivisibles, à l'intention des futurs gymnase et école de commerce qui vont prendre place dans l'ancien bâtiment du Département d'électricité de l'EPFL.

Terrains de sports

Ceux-ci sont réduits au minimum : piste finlandaise, terrain engazonné 30 × 50 m.

Maison pour étudiants

- 125 chambres pour étudiants, groupées par 5 autour d'une cuisine-salle à manger-séjour; 1 salle de bains pour 3 chambres
- 4 appart. de 3,5 p.
- 9 appart. de 2,5 p.
- 45 studios de 25 m²
- 60 chambres pour postgradués de 18 m²
- 1 appart. de service de 4,5 p.
- locaux communautaires et de service.

Locaux techniques

Garage pour 35 voitures. Locaux de protection civile sur 1100 m².

Le jury est composé de :

MM. Alexandre Antipas, architecte EPFL, Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, président; Raymond Bron, chef de l'Office d'éducation physique de la jeunesse; Pascal Chatelein, chef du Service d'urbanisme de la Commune de Lausanne; Roger Diener, architecte, professeur à l'EPFL; Ernest Giddey, chef des Affaires universitaires; Mme Claudine Lorenz, architecte EPFL-SIA, Sion; M. Daniel Reymond, chef du Service de l'enseignement secondaire. Suppléants: Mme Geneviève Corajoud, professeur à l'UNIL; M. Jean-Pierre Merz, architecte EPFL.

Les inscriptions devront se faire par écrit au Service des bâtiments de l'Etat, concours des Cèdres, 10, pl. de la Riponne, 1014 Lausanne, accompagnées de l'attestation de versement de la somme de Fr. 300.- au c.c.p. 10-545-8, Etat de Vaud, Administration des finances, Lausanne, avec mention «Concours des Cèdres». Cette somme sera remboursée aux concurrents qui rendront un projet admis au jugement. Il n'y a pas de date limite pour l'inscription.

Une somme de Fr. 130 000.- est mise à la disposition du jury pour l'attribution des prix et pour d'éventuels achats.

Les projets seront remis jusqu'au 31 août 1989, et la maquette jusqu'au mardi 12 septembre 1989.

F. N.

Réaménagement du secteur «Centre ville» à La Tour-de-Peilz - Concours d'idées

Ouverture

Organisé par la Municipalité de La Tour-de-Peilz, ce concours est ouvert aux architectes RCE domiciliés ou établis dans le canton de Vaud au 1^{er} janvier 1989, ainsi qu'aux architectes vaudois répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat vaudois mais établis hors de ce canton, ainsi qu'aux invités suivants :

- Bruno Keller, Lugano
 - Jacques Chär et Alain Lonis, Genève
 - Peter Schweizer, Sierre
 - François Urfer, Fribourg.
- La Municipalité a décidé de construire, dans le secteur proposé, une salle de sports, des salles de spectacles (800 et 400 places), une bibliothèque municipale, des locaux de pro-

tection civile et un parking souterrain (200 places). Elle souhaite aussi des propositions de structures d'accueil pour des commerces, artisans, bureaux et logements, ainsi qu'une redéfinition des espaces publics (rues et places), l'ensemble devant donner à La Tour-de-Peilz une nouvelle centralité.

Le jury est composé de : MM. Ferdinand Grognuz, syndic, président; Freddy Christinat, chef du Service de l'urbanisme; Silvio Vodoz, chef du Service des domaines et bâtiments; Jean-Gérard Giorla, architecte, Sierre; Jean-Luc Grobety, architecte, Fribourg; Ivan Kolecek, architecte, Lausanne; Jean-Luc Thibaud, architecte, Chavornay. Suppléants: MM. Philippe Blanc, ingénieur de la circulation, Lausanne; Alfred Gramm,

urbaniste, Lausanne. Expert: M. Marc-Etienne Heller, ingénieur civil. Secrétaire: M. Denis Sulliger, avocat, Vevey. Les inscriptions doivent se faire par écrit auprès de la Direction des domaines et bâtiments, 1814 La Tour-de-Peilz. Le recépissé attestant du versement d'une finance d'inscription de Fr. 300.- au c.c.p. 18-890-8 devra être joint à la demande d'inscription; cette somme sera remboursée aux concurrents qui rendront un projet admis au jugement. Une somme de Fr. 100 000.- est mise à la disposition du jury pour l'attribution de 7 à 8 prix. En outre, une somme de Fr. 20 000.- est réservée pour d'éventuels achats. Les projets seront remis jusqu'au lundi 4 septembre 1989, et la maquette jusqu'au mardi 19 septembre 1989.

F. N.

Actualité

Signal de Bougy: exposition permanente sur la terre crue

La Fondation Pré-Vert du Signal de Bougy et l'EPFL ont uni leurs efforts pour réaliser une exposition permanente sur la terre crue. Les visiteurs pourront découvrir les caractéristiques surprenantes de ce matériau millénaire et universel qui est certes le plus commun et le plus vulgaire, mais qui est pourtant celui avec lequel on a réalisé le plus de constructions dans le monde.

Posters, maquettes et descriptifs techniques permettront aux visiteurs du Signal de Bougy de mieux connaître le passé, le présent et l'avenir de la terre crue, qui a constitué l'une des matières premières de l'architecture traditionnelle en Suisse, là où la pierre, la brique et le

bois étaient rares ou trop chers. Si ce matériau est utilisé dans le tiers monde pour construire des habitations à bas prix, en Europe, du Rhône au Rhin, ce sont des résidences, des écoles, des fabriques, des fermes, des immeubles qui ont été montés avec la terre trouvée sur place. Même délaissée, la terre crue finit toujours par réapparaître puisque l'on en trouve une industrie aux Etats-Unis.

Cette exposition, dont le vernissage a eu lieu le 20 mars 1989 à la Fondation Pré-Vert, au Signal de Bougy, a été préparée par des ingénieurs et architectes des départements des matériaux et d'architecture, sous la houlette de M. François Iselin, architecte.

Pluviomètres NADAM près des centrales nucléaires suisses

Toutes les centrales nucléaires suisses sont équipées depuis peu de pluviomètres spéciaux dont les données sont automatiquement recueillies toutes les dix minutes par un ordinateur installé à Zurich. Ces transmissions interviennent dans le cadre du réseau NADAM, qui surveille en permanence la radioactivité ambiante dans notre pays, et servent à l'interpréta-

tion des mesures de la radioactivité. Le Réseau automatique de mesure et d'alarme pour l'irradiation ambiante NADAM enregistre sur 51 sites, à l'aide de sondes, l'intensité du rayonnement (le «débit d'exposition externe») qui provient de l'espace et d'éléments radioactifs dans le sol et dans l'air. Le mesurage parallèle de la quantité des précipitations et du débit